

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son quinzième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Leonda Suzanne Winston Gold, de la ville de Hampstead, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Saul Gold, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son seizième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Georgette-Claudy Bercier Brabant, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph-Elphège-Jean-Roger Brabant, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.

Le MERCREDI 30 novembre 1960.

Le comité permanent des Divorces présente son dix-septième rapport, comme il suit:—

1. Relativement à la pétition de Anneliese Bauer Kreuzer, de la ville de Laval-des-Rapides, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Hans Eugen Kreuzer, le comité a constaté que les prescriptions du Règlement du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande l'adoption d'une loi qui dissolve ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

A. W. ROEBUCK,
Président.